

# Séance du 10 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 04/05/2024*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

*Affichage porte de la Mairie le 04/05/2024*

Présents : MM. GUILLAUME Alain – VIDCOQ Marc – GAUTHIER Olivier - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - LE POTIER Marie-Laure - NEVO Laurent - LE MARCHAND Fabienne - LE MAINTEC Gwenaëlle - COJEAN François - NOGUES Loïc

Absents excusés : LIZIARD- FLOC'H Marion donne pouvoir à COJEAN François

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

## ➤ **2024-44 - Tirage au sort des jurys d'assise pour Le QUILLIO et SAINT CARADEC**

Le tirage au sort des jurés, au nombre de 3, est effectué publiquement à partir de la liste générale des électeurs des communes de ST CARADEC et LE QUILLIO. Ne seront pas retenus les électeurs qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Ont été tirés au sort :

### **1 - Marie-Thérèse BURLLOT épouse NEVO**

Date et lieu de naissance : 10/04/1946 à MERLEAC (22)

Domicile : Guerbourbon 22460 LE QUILLIO

### **2 - Emilie Nathalie DEMOY**

Date et lieu de naissance : 19/01/1990 à ST BRIEUC (22)

Domicile : 2, rue des Tisserands 22460 LE QUILLIO

### **3 - Marie-Laure LE BIGOT épouse LE POTIER**

Date et lieu de naissance : 26/08/1977 à ST BRIEUC (22)

Domicile : 30, lotissement de la Pommeraie 22600 ST CARADEC

## ➤ **2024-45 Révision des loyers**

Le Conseil Municipal décide la révision des loyers et des charges pour les logements locatifs communaux.

Loyers : sur la base de l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 (142.06), soit une augmentation des loyers de 3.5 %.

Charges : augmentation de 1%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette révision des loyers et charges locatives, applicables au 01/07/2024,

### ➤ **2024-46 - Voirie : programme intercommunal, résultat de l'appel d'offre**

L'entreprise retenue pour le programme de voirie intercommunal est EUROVIA.

Le programme pour ST CARADEC s'établit comme suit :

La Croix de St Quidic : 5 929.65 €

Kerléau : 5 395.60 €

Section Kerdrain-Le Hilo : 17 298.50 €

Soit un total de **28 623.75 HT**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve ce résultat et autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

### ➤ **Bâtiments : travaux de ravalement des façades de la mairie**

Présentation des devis

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la moins-disante faite par l'entreprise E. BOU pour un prix de 5 880 € TTC

### ➤ **Mise aux normes éclairage, chauffage et accès internet :**

Deux artisans ont été sollicités, l'assemblée délibérante décide de retenir l'offre la moins-disante faite par ETR pour un montant de 5 862 € TTC.

### **2024-47 - Travaux retables :**

M. Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajuster les honoraires du cabinet de maîtrise d'œuvre Mme LENNON sur la base du nouveau montant de travaux qui s'élève à 256 763.46 € HT,

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve cet avenant et autorise M. Le Maire à le signer.

### ➤ **2024-48 - Emplois saisonniers été 2024 – services techniques**

M. Le Maire rappelle les critères de recrutement.

2 candidats ont postulé : Ophélie FLAGEUL, 23 ans et Anaïs CABOCO 18 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide l'embauche de ces deux jeunes pour la période estivale. sur des périodes à voir avec elles.

### ➤ **2024-49 - SDE : travaux éclairage public**

Après une inspection complète de nos installations par la société ALLEZ TP, il nous est proposé de réaliser les travaux suivants :

Dépose et repose foyer FF174, place du Calvaire 349.92 €, à la charge de la commune 210.60 €

Rénovation foyer FF245, rue du Moulin 1 010.88 €, à la charge de la commune 608.40 €

Dépose foyer FF215, Résidence Ste Emerentienne 311.04 €, à charge de la commune 187.20 €

Réalimentation FF160, place du Martray, 3 589.92 €, à charge de la commune 2 160.60 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la commande de ces travaux et autorise M. Le Maire à signer l'offre.

### ➤ **Cimetière :**

#### - **Procédure de reprise de concessions en état d'abandon**

Deux entreprises ont été consultées, une offre faite par la société Gescime pour un prix total de 4 855 € HT à répartir sur deux exercices budgétaires, soit 3 527.50 € sur 2024 et 1327.50 € sur 2025.

Vu les références de cette société, l'assemblée délibérante, à l'unanimité approuve cette proposition et autorise M. Le Maire à signer le devis et à faire engager la procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

#### - **Informatisation du cimetière et de sa gestion**

Deux entreprises ont été consultées, et deux offres

GESCIME : 3 044 € HT + importation des données 1 955 € HT maintenance 289 € /an, gratuit la 1ere année

3D OUEST : 2 722 € HT (pas de proposition pour les importations de données) maintenance 187.50 € /an

Vu les références, la spécialisation funéraire et les prestations proposées, l'assemblée délibérante, à l'unanimité décide de retenir l'offre faite par GESCIME et autorise M. Le Maire à passer commande.

### ➤ **2024-50 - Vente broyeuse**

L'entreprise Bruno MACE, propose 500 €

Accord à l'unanimité pour la vente.

### ➤ **2024-51 - Ecluse rue de la Gare : résultats appel d'offre**

2 entreprises ont répondu, MDO et HELIOS BRETAGNE

Compte tenu des éléments techniques et financiers présentés dans le rapport, L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise HELIOS BRETAGNE pour son offre d'un montant de 3 305 € HT et autorise M. Le Maire à signer les pièces du marché.

## ➤ **Bulletin municipal et animations diverses**

Le bulletin a été déposé chez l'imprimeur, distribution fin de semaine.

Commémorations des 3 et 4 août : les réunions de préparation ont permis la mise au point du programme définitif. La brochure de présentation est remise en séance aux membres du Conseil Municipal.

Sons de Bretagne le 18 juillet parvis mairie.

- **Inauguration aire de service vélos** le vendredi 21 juin 18 h avec animations autour des vélos.

## ➤ **2024-52 - Boulangerie - Demande de sous-location gratuite en convention tripartite**

Demande par ID'Mat KDO , boutiques cadeaux-souvenirs et produits locaux pour exposition vente à la boulangerie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette demande et autorise M. Le Maire à signer la convention tripartite.

## ➤ **2024-53 - Demande d'aide pour Chloé MARTIN, sportive kayakiste.**

Pour mémoire, LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE a décidé d'accompagner des sportifs de haut niveau de notre secteur. 50 candidatures ont été présentées et 10 ont été sélectionnés qui valent aux récipiendaires la somme de 500€ par an pendant 3 ans. L'an prochain, 15 dossiers seront aidés.

Cette année, Chloé MARTIN n'a pas été retenue et a sollicité l'aide de la mairie, notamment pour l'achat de son kayak de compétition (2 800€) et pour ses nombreux déplacements. Son beau palmarès actuel a incité le bureau à faire état de sa demande au Conseil municipal.

Après délibéré, l'assemblée délibérante décide d'octroyer une aide financière de 300 € cette année et de reconduire 300 € en 2025, sous réserve de la continuité de son parcours.

## ➤ **Questions diverses**

- **Zone humide.** La mare de la zone humide proche de l'étang nécessite un entretien spécifique car de nombreux saules et aulnes s'y sont implantés. Etudes et Chantiers a été sollicité et est intéressé pour interventions courant Juillet et novembre soit 3 jours à 600 €

A noter que la DREAL avait contracté avec la société SPARFEL pour l'entretien de ce vaste espace mais ce contrat arrive à son terme. Un rendez-vous est prévu à l'automne car ce sera à la commune de prendre le relais

- **2024-54 - Implantation d'une antenne TDF** : Suivant l'avis du conseil municipal, le maire a tenté de s'opposer par des voies administratives à la future implantation de cette antenne de 42 mètres de hauteur sur le terrain de M Dominique LE TENAFF. Malheureusement, le tribunal administratif, saisi par TDF à la demande de FREE, vient de demander au maire de lever son opposition. Obligation assortie d'une amende de 1000 €.  
L'assemblée demande à M. le Maire de lever l'opposition et de procéder au versement de l'amende de 1000 €.
- **2024-55 - Jeune communautaire** : participation sortie PARIS de 25 €. Accord à l'unanimité.

**Election au Conseil communautaire des jeunes** : Lucas VERMANDEL a été élu. La mise en place de ce nouveau Conseil des jeunes est prévue ce mercredi 12 Juin à LOUDEAC

- **Distribution composteurs** : La moitié seulement ont été distribués, soit 50 composteurs, au cours de deux premières permanences de deux heures tenues par l'équipe technique. Une permanence d'élus est programmée le 22 juin de 10h30 à 12h au local technique pour une nouvelle distribution.
- **Remise de médaille d'honneur de la commune à Jean-Pierre LE MOING** : date retenue le 22 juin à 17h30 à la salle des Ajoncs d'Or.
- **2024-56 - démission conseiller municipal** Monsieur Le Maire clôture la séance par lecture du courrier reçu de M. Olivier GAUTHIER, conseiller municipal, annonçant sa démission du Conseil Municipal à compter du 23 juin 2024 pour des raisons personnelles (déménagement).